Image not found or type unknown

saisie attribution sur compte bancaire

Par **ccelie**, le **18/04/2012** à **18:05**

bonjour

mon histoire est longue, je vais tenter de resumer

j'avais une dette envers une avocate (divorce); j'en ai changé en cours de route, pour une raison très précise et personnelle d'une part et pour avoir estimé qu'elle m'avait mal défendue et avait mal préparé mon dossier: en effet
j'ai conteste sa derniere facture; elle me poursuit; le Batonnier enterine la dette; je la porte devant le tribunal qui me condamne a payer une somme moindre que celle réclamée et m'autorise a échelonner (sans préciser comment, et sans etre très clair dans le libellé de la phrase)
j'envoie donc un REC/AR a ma créanciere pour proposer un étalement et envoie le 1er puis le 2nd chèque (200 euros); pas de réponse....en avril, j'apprends que mon compte est bloqué; rentrée chez moi mon fils me tend un courrier...remis par un huissier contre signature (la sienne donc), mais m'étant destiné et relatif a cette saisie
je règle immédiatement parce que seule avec 3 enfants je ne peux me permettre d'etre bloquée financièrement
mes questions sont les suivantes
1/ peut on faire une saisie attribution lorsque la dette est en cours de règlement
2/ peux on remettre l'assignation au fils majeur (19 ans) de l'intéressée
3/ ayant réglé dans les 10 jours, puis je demander à ce que les "provisions sur frais" que m'a fait payer l'huissier (290 euros sur 1435 euros de dette) me soient remboursées sachant qu'il y avait en plus d'autres frais (interet et divers pour plus de 200 euros...) soit 500 euros de frais pour une dette de 1435 euros pour laquelle 2x200 euros ont été regle avant la saisie.
4/puis je faire appel au JEX pour statuer sur la légalite de cette saisie (sur ces points notamment) alors que je ne dois plus rien puisque j'ai payé pour etre libérée bancairement parlant
merci pour votre aide car il est vraiment difficile de connaitre son droit en la matière...et pour ma part, j'ai vécu cette saisie comme un racket mais comment contester quand on est pied et poings liés???

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés